

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	24 (1953)
Heft:	11
Rubrik:	Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

	25.7	25.8	25.9	25.7	35.8	25.9
Textile	7	5	3	—	—	—
Industrie des métaux et machines .	—	—	9	2	1	2
Horlogerie	—	2	50	32	31	107
Autres métiers	—	1	1	—	—	2
	9	10	70	41	37	113

Chômeurs complets dans les districts du Jura

	1952			1953		
	25.7	25.8	25.9	25.9	25.8	25.9
Courtelary	—	—	—	—	1	—
Delémont	—	—	—	—	4	2
Franches-Montagnes	—	—	—	—	2	1
Laufon	1	—	2	—	—	—
Moutier	—	1	1	—	4	4
La Neuveville	—	—	—	—	1	1
Porrentruy	—	—	4	2	18	5
	1	1	7	2	30	13

La rédaction.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

A la suite d'une entrevue, à Paris, de M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, chef du département politique, avec M. Joseph Laniel, président du gouvernement français, l'accord commercial franco-suisse du 11 avril 1953, qui était arrivé à échéance le 30 septembre, a été reconduit pour la période du 1^{er} octobre 1953 au 31 mars 1954.

* *

La question des exportations vers la France vient d'être traitée dans un éditorial de « La Suisse horlogère », organe officiel de la Chambre suisse de l'horlogerie. La politique de limitation des importations suivie par le gouvernement français depuis février 1952, dans le but de rétablir l'équilibre de la balance des paiements, n'a pas donné les résultats escomptés. Durant le premier semestre 1953, les importations françaises en provenance des pays participant à l'Union européenne de paiements ont même été quelque peu supérieures à celles de la période correspondante de 1951. Dans le domaine des échanges franco-suisses, un phénomène identique s'est produit. En dépit des dispositions restreignant l'entrée de toute une série de produits helvétiques, les importations de Suisse ont atteint, au cours des six premiers mois de cette année, le même niveau que durant le premier semestre de 1951. Les restrictions n'ont pas affecté le volume global des exportations suisses. En revanche, certains secteurs particuliers ont été durement touchés. Tel est le cas des exportations horlogères. Par suite des restrictions en vigueur, les contingents inscrits au dernier accord de base, du 8 décembre 1951, ont subi une très forte réduction. « La Suisse horlogère » conclut que le réajustement de ces contingents s'impose.

* *

En produits horlogers, la Suisse a exporté, du 1^{er} janvier au 31 août 1953, pour 665 millions de francs, contre 653 millions pour la période

correspondante de l'année dernière. Il a été exporté, au cours des huit premiers mois de 1953, pour 431 millions de francs de montres (445 millions en 1952) et pour 181 millions de francs de mouvements (147 millions en 1952). Les pièces détachées représentent 41 millions de francs, en diminution de 4 millions sur la période correspondante de l'an dernier ; les boîtes 1,8 million (1,4). Il a été exporté pour 9,8 millions de grosse horlogerie (12,9 millions en 1952). La diminution est particulièrement sensible pour les réveils.

* *

Les difficultés des pierristes ajoulots. Notre industrie horlogère se ressent aujourd'hui de la concurrence étrangère. Un tassement paraît s'opérer. Mais les divers secteurs sont loin d'être tous atteints au même point. Où la situation semble assez sérieuse, c'est chez les pierristes. Cette branche annexe de l'horlogerie a pris un grand développement en Ajoie. Or, on prévoit que les prix qui y sont actuellement pratiqués devront, à plus ou moins brève échéance, être l'objet d'un alignement sur ceux de l'étranger, du moins dans une certaine mesure.

* *

Le budget 1954 des CFF a été approuvé par le conseil d'administration. Pour les deux comptes d'exploitation et de profits et pertes, ce budget prévoit au total 691,5 millions de francs de charges et 706,7 millions de francs de produits, dont un excédent de produits de 15,2 millions de francs. Au budget de la construction, on a inscrit 148,2 millions de francs pour le remplacement, la transformation et l'augmentation des installations et des véhicules. — Le budget d'exploitation se solde par un excédent de produits de 190,2 millions de francs, les charges y figurant pour 508,9 millions et les produits pour 699,1 millions. L'excédent est de 21,6 millions de francs inférieur à celui des comptes de 1952. — Le compte de profits et pertes ne prévoit aucun solde, comme celui de cette année. Compte tenu des engagements, il reste un excédent de 15,2 millions de francs, qui doit servir à combler en partie l'insuffisance d'amortissement apparaissant au bilan sur les groupes d'immobilisations « frais généraux » et « infrastructure ».

* *

Les comptes de la régie des alcools pour l'exercice 1952-53 accusent un bénéfice de 25 millions et demi de francs. Ce résultat est supérieur d'environ 600,000 francs à celui de l'année dernière. La part des cantons (2 francs 60 par tête de population de résidence) s'élève à 12 millions 259,000 francs.

* *

A la régie des alcools, à Delémont. Le Conseil fédéral a adressé au parlement un message relatif à la construction d'un nouvel entrepôt de la régie des alcools à Delémont, avec un atelier de rectification. Le crédit proposé est de 6,500,000 francs. Les entrepôts de la régie sont au nombre de quatre : Romanshorn, Berthoud, Schachen, près de Lucerne, et Delémont. A Bâle, la régie est locataire des CFF. L'entrepôt de Delémont est le plus important.

* *

Les suppléments de prix grevant les denrées fourragères importées jouent un grand rôle comme mesure indirecte propre à orienter la production agricole dans le sens d'une adaptation aussi poussée que possible du nombre des bestiaux, aux ressources fourragères de cha-

que exploitation et aux possibilités de placement. Ces suppléments doivent aussi servir à encourager une culture des champs variée. Depuis assez longtemps, les prix des céréales fourragères ont considérablement baissé sur le marché mondial. Le Conseil fédéral s'est vu obligé d'augmenter de 50 centimes à 3 francs le quintal, dès le 1er octobre 1953, les suppléments de prix des principaux genres de céréales fourragères, afin de rétablir un certain équilibre. Les suppléments de prix sur l'orge, l'avoine et le seigle, destinés à l'affouragement, sont fixés à 5 francs les 100 kilos ; ils sont de 4 francs pour le maïs et de 3 francs pour le blé.

* *

L'inauguration du réseau électrifié de la compagnie des chemins de fer jurassiens, le 3 octobre 1953, restera une grande date dans les annales économiques du pays. La fête, à laquelle a participé, autour du monde officiel, toute la population des régions intéressées, a commencé par le départ de deux trains, des stations terminus de Tavannes et de Glovelier. Ces convois se sont rejoints au Noirmont, puis les invités ont gagné La Chaux-de-Fonds, où une chaleureuse réception a été présidée par le chef des finances locales, M. Favre-Bulle. Au banquet officiel, à Saignelégier, M. le président Moeckli a apporté le salut et les vœux du gouvernement bernois ; il était entouré des membres du Conseil-exécutif Brawand, Gnaegi, Moine et Seematter. Neuchâtel était représenté par M. le conseiller d'Etat Sandoz. — Le directeur de l'Office international des transports et le directeur général des CFF ont relevé la haute importance de la modernisation des voies secondaires du Jura.

* *

La construction d'une nouvelle gare à Moutier est actuellement à l'étude à la direction du 1er arrondissement des CFF.

* *

La main-d'œuvre étrangère est l'objet, en Suisse, d'une politique extrêmement souple, c'est-à-dire adaptée à la situation variable du marché du travail. En principe, l'entrée des travailleurs étrangers n'est autorisée que s'il n'est pas possible de trouver, dans le pays, la main-d'œuvre nécessaire. Le nombre des autorisations accordées, qui, en 1947, avait atteint 150,000, est tombé à 75,000 en 1950, pour remonter à 149,000 en 1952. Dans l'ensemble, il s'agit surtout de travailleurs italiens.

* *

Amélioration sur la ligne Delémont-Bâle. Cette ligne est particulièrement chargée : 63 trains y passent quotidiennement. Afin d'améliorer les conditions de passage des convois, d'importants travaux ont lieu aux voies de la gare de Bärschwil. Une voie d'évitement de 450 mètres de longueur sera établie ; le coût en est évalué à 1 million 410,000 francs, car de gros travaux de terrassement sont nécessaires, ainsi que la démolition de bâtiments actuels de la station, et la correction du lit du torrent qui vient de la montagne.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Scrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source